

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Faits d'actualité / Current Events Current Events

Rémi Moreau

Volume 73, numéro 2, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1092679ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1092679ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (imprimé)

2371-4913 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moreau, R. (2005). Faits d'actualité / Current Events. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 73(2), 239–243.
<https://doi.org/10.7202/1092679ar>

**Faits d'actualité/
Current Events**
par Rémi Moreau

**1. L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
CONCLUT UNE ENTENTE AVEC LA
CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES
(CHAD)**

Une entente est intervenue, le 5 mai dernier, entre l'AMF et la ChAD prévoyant l'émission d'une autorisation permettant aux membres du personnel de la ChAD de procéder à l'inspection des cabinets en assurance de dommages et des cabinets d'expertise en règlement des sinistres de 24 représentants ou moins. En effet, conformément à l'article 9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, l'Autorité peut, par écrit, autoriser une personne autre que les membres de son personnel à procéder à une inspection et à lui faire rapport.

**2. L'ANCIEN PDG DE AIG ET LA SOCIÉTÉ ELLE-
MÊME SONT ACCUSÉS DE MALVERSATIONS**

Eliot Spitzer, l'Eliot Ness des temps modernes, revient à la charge. Plus de trois mois après l'ouverture de son enquête, le procureur général de l'État de New York, dans le cadre d'une action civile déposée le 26 mai dernier, accuse Hank Greenberg, l'ancien PDG de AIG, de malversations évaluées à 2,7 millions de dollars. Il estime aussi que la société AIG, pourtant bien gérée et rentable, a manipulé les comptes dans l'intention de tromper les autorités de régulation et les investisseurs. Ces transactions frauduleuses auraient gonflé les activités principales du groupe dans le but de rendre plus attrayante l'action en Bourse.

Un communiqué daté de mai 2005 mentionne une baisse de 2,7 milliards de dollars de la valeur comptable du groupe AIG.

Au moment où nous finalisons ces lignes, nous sommes informés qu'un ancien dirigeant de General Re, John Houldsworth, accusé de conspiration dans le but de fausser les résultats financiers de AIG, a plaidé coupable. Maurice Hank Greenberg lui aurait demandé de l'aider à monter un mécanisme financier pour fournir 500 millions de dollars de réserves supplémentaires à AIG, afin d'embellir sa comptabilité.

3. AON A UN NOUVEAU GRAND PATRON

À un moment lié aux tourmentes, dans la foulée des enquêtes du procureur Eliot Spitzer contre les grands cabinets de courtage Marsh, Aon et Willis, et suite à l'annonce de Patrick Ryan de quitter son poste, après 40 ans à la barre de la compagnie Aon, cette société multinationale dont le siège est à Chicago et deuxième grand courtier mondial s'est choisi, en avril dernier, un nouveau président et CEO, en la personne de Gregory C. Case, un consultant externe ne faisant pas partie de l'équipe actuelle. Il était à l'emploi de McKinsey management consulting en matière de gestion de services financiers.

4. LES RÉSULTATS NETS MUNICH RE EN HAUSSE

À l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires, le patron du premier réassureur mondial, Nikolaus von Bomhard, a prévu une hausse de 30 % du bénéfice net de Munich Re en 1995, soit un montant de 2,4 milliards d'euros (par rapport à 1,8 Md en 2004).

À cette occasion, le 125^e anniversaire de la compagnie fut souligné, notamment sur le plan des défis qu'il représente, selon son président : « Carrying risk is our business and our aim is to turn risk into value ».

5. LES PROFITS DU LLOYD'S ONT DIMINUÉ EN 2004

La baisse de 28 % des profits du Lloyd's en 2004, se traduisant par un montant de 1,36 milliard de livres, par rapport à 1,89 milliard

en 2003, serait due aux ouragans qui ont frappé les États-Unis en 2004. Le marché du Lloyd's, toutefois, demeure stable et profitable. Les primes brutes émises ont été de 14,7 milliards de livres (soit 28,1 milliards de dollars), en baisse de 10,4 % par rapport à l'année 2003. L'année 2004 serait la seconde plus coûteuse en terme de catastrophes assurées depuis 1994, la première étant l'année 2001 liée aux attaques terroristes du 11 septembre.

6. LA CHINE, UNE TERRE D'ACCUEIL POUR LES ASSUREURS ÉTRANGERS

La Chine regorge actuellement de possibilités pour les assureurs étrangers, désireux de s'y implanter. Son attrait repose sur la forte densité de sa population, soit 1,3 milliard de personnes, des conditions de travail satisfaisantes et surtout très concurrentielles. On prévoit que la participation des assureurs étrangers sur le marché chinois devrait croître de 5 % à 10 % au cours de la prochaine décennie.

Il y a cependant des écueils à éviter au niveau financier, stratégique et opérationnel, en particulier le contexte juridique. Le système légal chinois n'est pas très sophistiqué et peut présenter une source de risques pour les nouveaux venus, peu familiers avec un Code civil qui ne suit pas la règle des précédents, tel qu'elle existe en Common Law. De plus, certains risques doivent obligatoirement être couverts, notamment, dans plusieurs circonstances, les désastres naturels majeurs.

Les assurés doivent obligatoirement souscrire leur assurance auprès des assureurs chinois pour les limites de base. Les assureurs étrangers prennent ensuite le relais sur le plan des limites excédentaires et de la réassurance. Il est fortement recommandé que les compagnies étrangères concluent certains accords de partenariats (*guanxi*) avec les compagnies domestiques.

Ces possibilités énormes que représentent le marché chinois semblent en concordance d'ailleurs avec un sondage réalisé par le Lloyd's auprès d'une centaine d'assureurs pour connaître les défis et les perspectives en 2005. À l'une des questions posées, « Quelle aire géographique présente le plus d'opportunités de croissance ? », la Chine, ont répondu quelque 25 % des assureurs.

7. L'AFFAIRE EXECUTIVE LIFE ENFIN RÉVOLUE : ARTÉMIS, LE HOLDING DU GROUPE PINAULT EST TROUVÉ EN PARTIE COUPABLE MAIS SON PRÉSIDENT FRANÇOIS PINAULT EST BLANCHI

Après trois semaines de délibérations, les neuf jurés du tribunal fédéral de Los Angeles, en Californie, sont parvenus à rendre un verdict unanime (sauf pour un chef d'accusation) au terme du procès civil de la société Executive Life. Le jury devait répondre à huit questions portant sur la dissimulation volontaire d'informations, de fausses déclarations et la participation à une conspiration visant à permettre au Crédit Lyonnais et un certain nombre d'alliés de mettre la main, en 1990, sur les actifs de la compagnie californienne Executive Life en faillite. La société Artémis a été reconnue coupable sur un chef d'accusation, soit la participation à la conspiration qui a créé un préjudice aux 330 000 assurés d'Executive Life. Elle a été mise hors de cause pour les faits de dissimulation volontaire d'informations et de déclarations frauduleuses qui lui étaient reprochés. Quant à son président, le milliardaire français François Pinault, il a été trouvé totalement exonéré d'avoir participé à un montage financier autour du rachat de l'assureur californien. À moins qu'une transaction n'intervienne entre Artémis et le commissaire aux assurances de la Californie, cette condamnation partielle d'Artémis devrait déboucher, dans un second temps, sur la partie financière du procès et le versement d'indemnités pouvant atteindre cinq milliards de dollars.

8. LA HOLDING FINANCIÈRE DE AXA APPELÉE À DISPARAÎTRE

Axa a annoncé, en avril dernier, son intention de dissoudre Finaxa, propriétaire de 20 % des actions du groupe, détenant 32,2 % des droits de vote. Il ne s'agit cependant pas d'une démutualisation. Ce déverrouillage de capital n'éliminerait pas les mutuelles de Axa, qui détiendraient directement des actions du groupe, ce qui n'est pas sans reconforter quelque peu ceux qui voyaient Axa s'éloigner de son statut mutualiste originel.

En supprimant cet étage financier, Axa ouvre son capital et rend son titre plus liquide. Cette décision envoie des signaux intéressants aux marchés financiers. La part des titres d'Axa dans le public augmenterait jusqu'à 75 %, tandis que celle des mutuelles passerait sous

la barre des 15%, même si elle leur donne 23 % des droits de vote. BNP Paribas devrait rester le premier actionnaire institutionnel.

9. ÉTUDE GLOBALE SUR LES ZONES MENACÉES DE LA PLANÈTE

Les leçons du grand tsunami indonésien et des multiples tremblements de terre qui ont suivi dans cette région semblent avoir été comprises. Un rapport de la Banque mondiale, rédigé par des chercheurs issus de l'université Columbia, à New York, et d'autres institutions, identifie globalement les zones les plus menacées de la planète, pays par pays, en relation avec six types de catastrophes naturelles : séismes, inondations, sécheresse, glissement de terrain, cyclones et éruptions volcaniques. Ces zones recouvrent 20 % de la surface terrestre et 3,4 milliards de personnes, soit 50 % de la population mondiale.

Leur but ultime : mettre en place une politique globale de prévention des désastres. Première étape : identifier les zones à risque et évaluer les périls. Véritables moines des temps modernes, les chercheurs ont découpé la planète en 8 millions de cellules de 25 kilomètres carrés chacune, prenant en compte des données météorologiques, géographiques et économiques. Ils ont finalement classé, par ordre d'importance, les destructions humaines et matérielles possibles. Dans la catégorie des États les plus dangereux, la palme reviendrait à Taïwan, dont 73 % des habitants pourraient faire face à trois types d'aléas.

Durant la décennie 1990, les catastrophes mondiales ont fait un demi million de victimes et elles ont provoqué 750 milliards d'euros de dégâts matériels. Beaucoup d'entre-elles auraient pu être évitées si on avait pu prédire et prévenir ces événements.